Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> ***Pôle de Buchy*** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 octobre 2026

Nombre de Conseillers : ***25***

En exercice : ***25***

Présents : ***19***

Pouvoirs : ***3***

Absents : ***6***

Nombre de votants ***: 22***

Numéro
B2026-10-06-182

Point de l'ordre du jour
7

Objet
Administration Générale – Marché infogérance informatique – Attribution.

Date de convocation
28 septembre 2026

Affichage de la convocation
28 septembre 2026

Rapporteur
Monsieur HERBET

L'an deux mil vingt-six, le 06 octobre, à 17h00, se sont réunis à la salle des Associations de Ry, sous la Présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Christophe HOGUET** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :
Mme FOURNEAUX Béatrice, M. PICARD Philippe, M. TIHI Frédéric, Mme DURAME Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, M. LEFEBVRE Joël, Mme THIERRY Nathalie, M. LEGER Bruno, M. GOSSE Emmanuel, M. FREMONT Philippe, M. BONHOMME Patrice, Mme LANGLOIS Annick, M. HERBET Eric, Mme HUBERT Sabrina**,** M. LESELLIER Paul, M. AGUADO Anthony, M. HOGUET Christophe, M. FOULDRIN Gael,

Membres excusés et représentés par pouvoir :
M. CORDIER Julien a donné pouvoir à M. HERBET Eric,
M. LEMETAIS Dany a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice,
M. DIAS FERREIRA Baptiste a donné pouvoir à Mme THIERRY Nathalie,

Membre absents excusés :
Mme MOHN Marie-Gabrielle, M. OCTAU Nicolas, Mme LAMBARD Stéphanie,

Monsieur le Président prend la parole pour évoquer l'évolution de l'organisation de la gestion informatique de la Communauté de Communes.

Au regard des enjeux grandissants en termes de cybersécurité, la collectivité s'est engagée à compter de l'été 2025 dans une réflexion sur la mise à niveau de ses protections informatiques. Cependant, la réflexion sur le choix des protections à mettre en place a ouvert une réflexion plus large sur le modèle d'organisation informatique à instaurer, et notamment pour connecter l'environnement de l'ensemble de la collectivité, qui fonctionnait encore selon des modèles hérités des anciennes structures, ne permettant pas un stockage informatique partagé.

Prenant en compte également les nouvelles opportunités offertes par le développement de nouveaux outils informatiques de travail en collaboration, la CCICV, accompagné d'un AMO, a construit une feuille de route de transformation numérique visant à migrer l'ensemble de son infrastructure numérique sur le cloud.

En effet, conserver des serveurs physiques, tout en assurant leur parfaite sécurité, nécessitait d'envisager des investissements dans la sécurisation physique des lieux mais également des problématiques d'interconnexion entre les sites. La solution de l'hébergement à distance permet de répondre à cette double problématique.

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-B2026-10-06-182-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

En conséquence, il a été mis en publication au début de l'été un marché visant à demander une prestation d'infogérance informatique globale, visant à l'hébergement des données de la CCICV, le management du système informatique et la cybersécurisation de l'ensemble.

Après réception des différentes offres au 31 août dernier, il a été effectué l'analyse des répondants, et il a été arrêté par la Commission d'Appel d'Offre (CAO) le choix de l'entreprise Wiconnect pour l'attribution de ce marché d'infogérance informatique. Cette entreprise propose un accompagnement de qualité, avec une offre tarifaire très intéressante puisqu'elle permet de rehausser largement le niveau d'équipement informatique de la CCICV, tout en proposant des tarifs d'infogérance et cybersécurité un tiers moins cher à l'année que la concurrence. Cette différence s'explique notamment par le choix d'un paramétrage des outils existants au lieu de l'achat de logiciel tiers, et une estimation de temps-homme associé au projet moindre que pour les autres candidats. C'est pourquoi, après échange au sein de la Commission d'Appel d'Offre, il a été fait le choix d'activer la tranche optionnelle de notre cabinet de conseil, pour qu'il y ait un suivi dans les premiers mois de la mise en œuvre de la prestation.

Néanmoins, malgré les tarifs avantageux proposés par le candidat, la montée en gamme des prestations prévue dans le cadre du marché entraînera un surcoût annuel estimé entre 40 000 € et 50 000 € par rapport aux dépenses actuelles. Ainsi, le coût annuel des prestations d'infogérance et de cybersécurité s'établirait à environ 100 000 € TTC, contre 50 000 € TTC actuellement. Mais cette dépense est nécessaire au regard de l'ampleur des cyberattaques dont la presse se fait écho, occasionnant des pertes de données au détriment de nos concitoyens et des périodes de dysfonctionnement des services.

En parallèle, et dans la mesure où la mise en place de ces nouveaux outils nécessite leur bonne maîtrise par les agents, il a été prévu un lot spécifique de formation, qui a été attribué également à la société Wiconnect.

Il est précisé que le marché ayant été passé selon la méthode de l'accord-cadre, il est donc validé dans le cadre de la délibération les plafonds financiers du marché, à savoir 515 000 € HT pour le lot 1 et 35 000 € HT pour le lot 2 pour les 3 années du marché ; cependant seules les commandes réelles seront facturées, estimées respectivement à 252 000 € HT et 9 000 € HT sur l'ensemble du marché.

Vu :

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10 ;
- ✓ Le Code de la Commande Publique, notamment l'article L. 2124-2 ;
- ✓ La Directive 2022/2055 du 14 décembre 2022 dite NIS 2, relative aux mesures en termes de cybersécurité ;
- ✓ La délibération n°2026-05-06-074 du Conseil Communautaire du 6 mai 2026 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;
- ✓ L'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 22 septembre 2026 ;
- ✓ Le projet d'acte d'engagement avec la société titulaire du lot n°1 ;
- ✓ Le projet d'acte d'engagement avec la société titulaire du lot n°2 ;

Considérant :

- ✓ La nécessité de bénéficier d'une maintenance informatique globale afin d'assurer un niveau de cybersécurité efficace de la collectivité ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer, le marché ordinaire à prix unitaires d'achat de titres-restaurant, à la Société Edenred France SAS (16 rue François Ory – 92 120 – Montrouge), pour un montant total de 496 384 € HT ;
- De préciser que le marché prend effet au 1er janvier 2027, pour une durée de 24 mois, et est reconductible pour une durée de 24 mois ;

Unité de réception en préfecture
076-200070449-20261006-B2026-10-06-182-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à procéder à la signature du présent marché et d'assurer toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre ;
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	22
Suffrages exprimés	22
Abstention – Refus de prendre part au vote, …	0
Majorité Absolue	12
Votes pour	22
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,

Le Président de la CCICV,

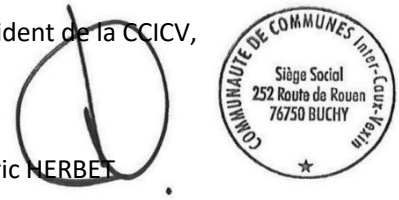

Éric HERBET

Le secrétaire de séance



Christophe HOGUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-B2026-10-06-182-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026